

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE-NATIONALE FEMININE (PNF)

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Pré-Nationale Féminine » (PNF).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Féminine 3 (NF3).

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2020-2021

Toutes les équipes évoluant en championnat pré-nationale masculine 2 (PNM) en 2019-2020, soit 16 associations sportives. En cas de désistement, l'équipe ou les équipes seront remplacées en utilisant le ranking de la saison 2019-2020.

Pour être engagés dans cette division, les Présidents des clubs concernés doivent retourner obligatoirement avec le bulletin d'engagement, la charte d'engagement des clubs relevant de la catégorie des clubs de CF/PN.

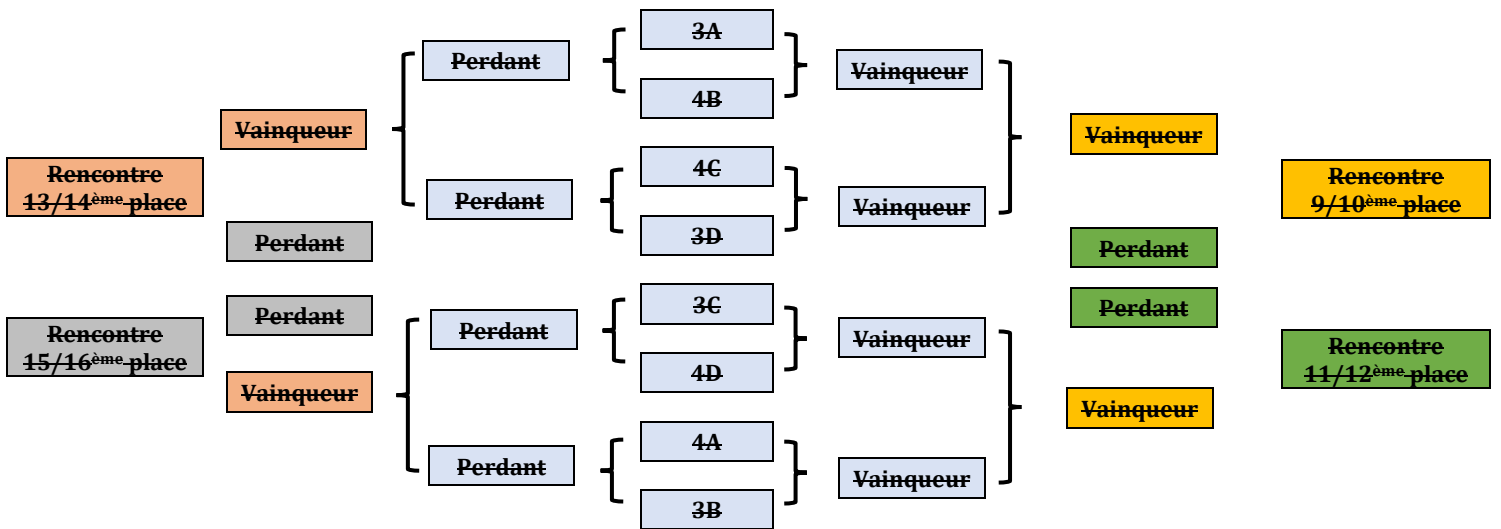
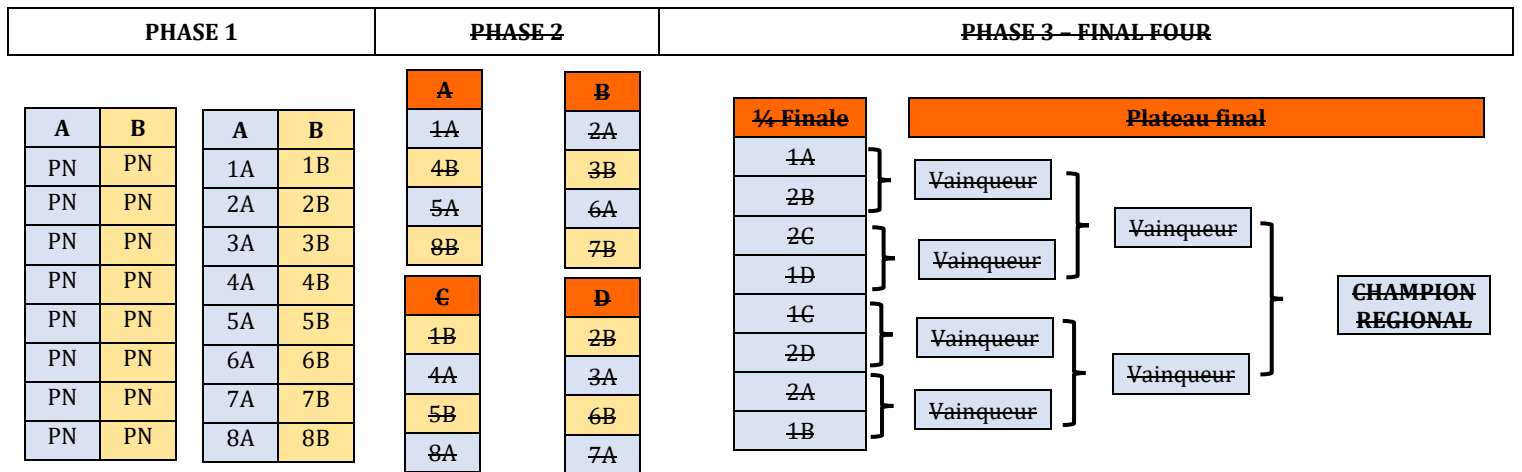
L'engagement sera refusé en cas de non-transmission du document (voir le tableau des Infractions et Mesures des Règlements Sportifs Généraux LIFBB

Article 3 - Système de l'épreuve - Décembre 2020

Championnat en ~~trois~~ **une (1)** phases :

PHASE 1	<p>Les 16 Associations sportives sont groupées en deux (2) poules de huit (8) équipes disputant des rencontres aller-retour (14 journées).</p> <p>Les résultats des rencontres de la 1^{ère} journée de championnat sont conservés.</p> <p><u>Tournoi des AS</u> A l'issue de la première phase du championnat, les 2 premiers de chaque poule se rencontrent lors d'un tournoi se déroulant entre la 1^{ère} et la 2^{ème} phase. Les 1/2 finales opposeront le 1^{er} de la poule A au 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B au 2^{ème} de la poule A. Le vainqueur de ce tournoi obtient une place qualificative pour la division NF3 sous réserve qu'il accède aux Playoffs à l'issue de la 2^{ème} phase.</p>
PHASE 2	<p>A l'issue de la première phase, constitution de quatre (4) nouvelles poules en matchs A/R (6 journées):</p> <ul style="list-style-type: none">— Deux (2) poules hautes avec les deux (2) premiers de chaque poule de la phase 1— Deux (2) poules basses avec les deux derniers (2) de chaque poule de la phase 1
PHASE 3	<p>PLAYOFFS pour les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules de la phase 2</p> <p>1/4 de finales en matchs A/R avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point average).</p> <p>1/2 Finale entre les deux (2) premiers de chaque poule haute + finale et classement</p> <p>Matchs de classement entre les autres équipes sur un week-end (2 matchs)</p> <p>En cas d'égalité au point average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.</p> <p>Puis 1/2 finales et finales en match aller uniquement sur le même weekend sur terrain neutre.</p> <p>Les finalistes féminins montent en NF3.</p> <p>Un match de classement aura lieu le dimanche. L'équipe victorieuse de cette rencontre accèdera en NF3.</p> <p>Une troisième phase de PLAYDOWNS pour les équipes classées troisième et quatrième de chaque poule de la phase 2.</p> <p>1/4 de finales en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point average).</p> <p>En cas d'égalité au point average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.</p> <p>Puis autant de matchs de classement nécessaire afin de classer l'ensemble de toutes les équipes de la neuvième à la seizième place.</p>

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées avant la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).



Le vainqueur de la Finale est déclaré Champion Régional de Pré-Nationale Féminine.

Le Champion Régional de Pré-Nationale Féminine est le premier au ratio ou au ranking (voir le détail ci-dessous).

Article 4 - Montées et descentes – Décembre 2020

Le classement pour la saison 2020/2021 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

Le classement sera alors établi selon les principes suivants :

- 1) Toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100 %), le classement sera établi selon le ranking (article 23 des RSG LIFBB)
- 2) Le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50 % et 100 %, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matches Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

MONTEES	<p>L'association sportive qui remporte les Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante. L'Association sportive qui a remporté le tournoi des As et qui était qualifiée pour les Playoffs, accédera à la division NF3 la saison suivante.</p> <p>Si cette Association sportive remporte les Playoffs, l'association sportive classée 2^{ème} à l'issue de ces Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante.</p> <p>Si cette Association Sportive n'était pas qualifiée pour les Playoffs, l'association sportive classée 2^{ème} à l'issue de ces Playoffs accédera à la division NF3 la saison suivante.</p> <p>La détermination des places 5 à 8 sera déterminée en fonction du ranking cumulé entre la première phase et la deuxième phase. Le point 1 du ranking (article 69 des règlements sportifs généraux) ne sera pas pris en compte (classement dans chaque poule) du fait des 2 phases précédentes</p> <p>Deux (2) montées en NF3 au ratio ou au ranking.</p> <p>Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement au ratio ou au ranking sera proposée.</p>
DESCENTES	<p>1) Le principe de base (aucune descente de NF3) est la descente des quatre (4) dernières équipes du ranking vers la RF2 la saison suivante. La détermination des places de 9 à 16 étant effectuée lors des Playdowns.</p> <p>2) Pour chaque descente(s) de NF3, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RF2 qu'il y a de descente(s) de NF3.</p> <p>Deux (2) descentes en RF2 au ratio ou au ranking, si aucune descente de NF3. Sinon, autant de descentes supplémentaires en RF2 que de descentes supplémentaires de NF3 en PNF.</p>

La Ligue Ile de France se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PNF selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste fondé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

Article 5 – Rencontre et règles de participation

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 6							
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée H2 par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC	JN/ON
	Nbre maximum	10	3*	Interdit	3*	3*	5	2 JN ou 1 JN + 1 ON
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRC et réglés par la caisse de péréquation OTM : 2 OTM désignés par la CRC et réglés par le club recevant							

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Les joueuses doivent avoir le statut CF-PN.

La modification de la licence JH à JN ou OH à ON doit être demandée à la FFBB après paiement des droits financiers complémentaires.

Article 6 – Obligations sportives

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Entraîneur disposant du CQP complet ou inscrit à la formation CQP/P2-P3 ou inscrit à la formation CQP-P1 lors de la saison 2019-2020. L'entraîneur doit OBLIGATOIREMENT être recyclé lors du recyclage régional prévu pour cette division et être licencié. Il n'est pas possible de cumuler les fonctions de joueur et entraîneur
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine ou 1 équipe U20F ou U18F et 2 équipes de jeunes féminines (U20F à U13F) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie
CHARTRE DES OFFICIELS	Soumis à la chartre des officiels